



Appel à projets

**Soutien aux projets de diversification
des sous-traitants de la filière
automobile**

**300 millions d'euros sur 5 ans destinés
aux sous-traitants automobiles**

Appel à projets financé par l'État dans le cadre de
France 2030

« Soutien aux investissements de la filière automobile »

Ouvert jusqu'au 27 septembre 2022 à 12h

<https://www.bpifrance.fr/nos-appels-a-projets-concours/appele-a-projets-soutien-aux-projets-de-diversification-des-sous-traitants-de-filiere-automobile>



bpifrance



Direction régionale
de l'économie, de l'emploi,
du travail et des solidarités

Objectifs

France 2030 Automobile :

- > Réussir la transformation de la filière automobile pour positionner les entreprises dans la chaîne de valeur du véhicule du futur
- > Soutenir les investissements en matière de R&D et de transformation des outils de production
- > Accélérer la production de véhicules décarbonés, connectés et autonomes

Les projets attendus :

- > Projet d'investissement pour une diversification des activités au sein de la filière automobile
- > Projet d'investissement pour une diversification des activités sur des secteurs hors de la filière automobile (aéronautique, ferroviaire, construction navale, médical, nucléaire, défense, bornes de recharge électrique ou hydrogène, machines industrielles, etc.)

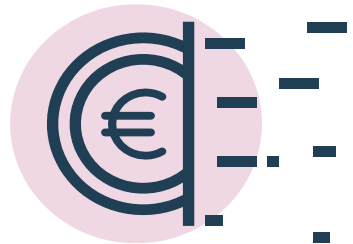


Bénéficiaires

- > Start-up, PME, ETI
- > GE

Dépenses éligibles

- > Salaires et charges
- > Coûts de sous-traitance
- > Études de faisabilité
- > Contribution aux amortissements
- > Frais de mission, frais connexes
- > Frais d'exploitation liés au projet (achats, consommables)
- > Coût d'investissement pour l'efficacité énergétique et environnementale





Projets et modalités de soutien

Projet individuel

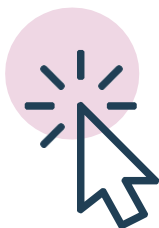
- Le projet doit être porté par une entreprise
- Réalisation au minimum de 15% du chiffre d'affaire dans la filière automobile sur les deux dernières années
- Le budget du projet est au minimum de :
 - 500 k€ pour les start-up, PME et ETI
 - 2 M€ pour les GE

Critères de sélection



- Montage du projet et plan de financement
- Pertinence du modèle d'affaires et accès aux marchés
- Impacts socio-économiques sur le territoire (retombées socio-économiques et capacité d'entraînement des sous-traitants)
- Caractère structurant du projet pour la filière automobile
- Performance environnementale du projet
- Pertinence du projet par rapport aux enjeux sociaux et sociétaux, le cas échéant, territoriaux

Comment déposer sa demande ?



- Les dossiers de candidature sont à déposer sur la plateforme de Bpifrance :
<https://extranet.bpifrance.fr/projets-innovants-collaboratifs/accueil.do?method=init>
- Le lien vers le cahier des charges de l'appel à projets :
<https://www.bpifrance.fr/nos-appels-a-projets-concours/apel-a-projets-soutien-aux-projets-de-diversification-des-sous-traitants-de-filiere-automobile>
- Bpifrance est l'organisme instructeur du dispositif
- Sélection des projets par un comité technique national
- Date limite de dépôt : 27 septembre 2022 à 12h
- Relèves des dossiers : 15 mars et 27 septembre 2022 à 12h

Les contacts

BPIFRANCE

app-france2030@bpifrance.fr

DREETS Centre-Val de Loire
Service économique de l'Etat en région
dreets-cvl.investir-lavenir@dreets.gouv.fr